

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 20-juin-2023 Numéro de révision 3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEUCOPERM REAGENT A - FIXATION REAGENT - #10187

Numéro du fiche de données de

sécurité

10187

Nanoforms Sans objet

Substance pure/mélange Mélange

Contient Aldéhyde formique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation en recherche uniquement

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité légale / adresse de contactBio-Rad Laboratories Inc.Bio-RadBio-Rad

1000 Alfred Nobel DriveEndeavour House3 bld Raymond PoincaréHercules, CA 94547Langford Business Park92430 Marnes-la-Coquette

USA Kidlington

Oxford OX5 1GE

OX5 1GE Bio-Rad Laboratories N.V

United Kingdom Winninglaan 3 e-mail: BE-9140 Temse

antibody\_safetydatasheets@bio-rad.com Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

France

Pour plus d'informations, contacter

**Service technique** 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

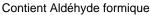
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

EGHS / EN Page 1/16

	Ta /
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (gaz)	Catégorie 4 - (H332)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B -
	(H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2 - (H341)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	

### 2.2. Éléments d'étiquetage





#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H332 Nocif par inhalation
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

#### 2.3. Autres dangers

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Sans objet

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	%	Numéro	CE n°	Classification selon le	Limite de	Facteur M	Facteur M
·	massique	d'enregistrement	(numéro	règlement (CE)	concentration		(long
		REACH	d'index UE)	nº 1272/2008 [CLP]	spécifique		terme)

EGHS / EN Page 2/16

					(LCS)		
Aldéhyde formique	10 - 20	Aucune donnée	(605-001-00	Acute Tox. 3 (H301)	Eye Irrit. 2 ::	-	-
50-00-0		disponible	-5)	Acute Tox. 3 (H311)	1%<=C<3%		
			200-001-8	Acute Tox. 3 (H331)	Skin Corr. 1B ::		
				Skin Corr. 1B (H314)	C>=5%		
				Eye Dam. 1 (H318)	Skin Irrit. 2 ::		
				Skin Sens. 1 (H317)	1%<=C<5%		
				Muta. 2 (H341)	Skin Sens. 1 ::		
				Carc. 1B (H350)	C>=0.1%		
				STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 ::		
					C>=5%		
Méthanol	0.01 -	Aucune donnée	(603-001-00	Acute Tox. 3 (H301)	STOT SE 1 ::	-	-
67-56-1	0.099	disponible	-X)	Acute Tox. 3 (H311)	C>=1%		
			200-659-6	Acute Tox. 3 (H331)			
				STOT SE 1 (H370)			
				Flam. Liq. 2 (H225)			

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aldéhyde formique 50-00-0	100	2000	Inhalation LC50 Rat <463 ppm 4 h (vapor, Source: ECHA_API)	<463	Inhalation LC50 Rat <463 ppm 4 h (vapor, Source: ECHA_API) 463
Méthanol 67-56-1	6200	15840	Inhalation LC50 Rat 22500 ppm 8 h (Source: JAPAN_GHS)	41.6976	Inhalation LC50 Rat 22500 ppm 8 h (Source: JAPAN_GHS)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter Conseils généraux immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

> artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones

touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

Page 3/16

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures

de premiers secours

de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Toux et/ ou

respiration sifflante. Difficultés respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire

vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une

sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La

chimique

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prudence! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter de respirer les vapeurs ou les

EGHS / EN Page 4/16

brouillards.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit

de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver conformément aux instructions du produit et de

l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EGHS / EN Page 5/16

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aldéhyde formique	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	STEL: 0.3 ppm	STEL: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.38 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL 0.6 ppm		STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.5 ppm
		STEL 0.74 mg/m <sup>3</sup>		Skin Sensitisation	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>
		Sh+		TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm
				TWA: 0.3 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm	Skin Sensitisation TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
07-30-1	*	STEL 800 ppm	STEL: 250 ppm	K*	*
		STEL 1040 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup>	IX.	
		H*	D*		
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aldéhyde formique	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	S+	TWA: 0.3 ppm
50-00-0	STEL: 0.6 ppm	Ceiling: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.3 ppm	D*	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm
	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	S+	STEL: 0.6 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
				TWA: 0.5 ppm	
				STEL: 0.6 ppm	
Méthanol	*	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>	T\\\\\\ 200 ~~~~	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200
67-56-1	TWA: 200 ppm	Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup>
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	D*	H*	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm
	1 VVA. 200 mg/m²		STEL: 400 ppm	STEL: 350 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 330 mg/m <sup>3</sup>
			STEL: 520 mg/m <sup>3</sup>	A*	iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aldéhyde formique	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
50-00-0	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	SZ+
	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Sh+	Peak: 0.6 ppm	STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>		Peak: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	b*
	STEL: 0.6 ppm		skin sensitizer	Skin sensitization	
NA ćala a sa a l	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TM/A : 400 :: : : : : :	T)/// . 400	T\\\\\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	TMA - 000/ 3
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> H*	TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> Peak: 200 ppm	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm	b*
	STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup>	11	Peak: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>	
	* *		* *	* *	
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aldéhyde formique	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	senD+	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	J+
50-00-0	TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.3 ppm	STEL: 0.3 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm
	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm		TWA: 0.5 ppm	TWA: 0.62 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 0.6 ppm STEL: 0.738 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 0.738 mg/m <sup>3</sup>	cute*		STEL: 0.6 ppm	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 ppm
	Sens+	Cute			01LL. 0.0 ppiii
Méthanol	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	O*
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm
	STEL: 600 ppm	cute*	STEL: 250 ppm	Ada*	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 780 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>		-
	Sk*		cute*		
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aldéhyde formique	_	-	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	Skin Sensitisation
50-00-0			STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm A+	STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
				STEL: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	skóra*
	I	<u> </u>		57EE. 5.7 7 1119/111	onora

EGHS / EN Page 6/16

	1			1	OTC:	0.0	
						0.6 ppm	
						g: 1 ppm 1.2 mg/m <sup>3</sup>	
Méthanol		Peau*	skin*	T\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\			CTFL 200 mg/m3
67-56-1	T\\/	A: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 133 mg/m <sup>3</sup>		100 ppm 30 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>
07-30-1		A: 260 ppiii A: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	!!		150 ppm	Prohibited -
	' ' ' '	4. 200 mg/m²	1 WA. 200 mg/m²			62.5 mg/m <sup>3</sup>	substances or
						12.5 mg/m² H*	mixtures containing
							Methanol in weight
							concentration
							>3%;except fuels
							used in the model
							building,
							powerboating, fuel
							cells and biofuels
							skóra*
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie		vénie	Espagne
Aldéhyde formique		/A: 0.3 ppm	TWA: 1 ppm	TWA: 0.3 ppm		.62 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm
50-00-0		: 0.37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>		0.5 ppm	TWA: 0.37 mg/m <sup>3</sup>
		: 0.62 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 ppm	S+		.37 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm
		/A: 0.5 ppm	STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 0.74 mg/m <sup>3</sup>		0.3 ppm	STEL: 0.74 mg/m³ Sen+
		EL: 0.6 ppm _: 0.74 mg/m <sup>3</sup>				0.6 ppm 0.74 mg/m <sup>3</sup>	Sen+
		ing: 0.74 mg/m²				K*	
		sitizer dermal				IX.	
Méthanol		A: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA:	200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1		A: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>		260 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>
		L: 250 ppm	P*	K* Š		800 ppm	vía dérmica*
		Cutânea*			STEL: 1	040 mg/m <sup>3</sup>	
						K*	
Nom chimique			uède	Suisse			oyaume-Uni
Aldéhyde formique			: 0.3 ppm	S+			WA: 2 ppm
50-00-0			).37 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 ppm			A: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
			KGV: 0.6 ppm	TWA: 0.37 mg/r			TEL: 2 ppm
		Bindande K	GV: 0.74 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.6 ppm		STE	EL: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
			H* S+	STEL: 0.74 mg/i	ทง		
Méthanol		NCV/	200 ppm	TWA: 200 ppm		T\	/A: 200 ppm
67-56-1			250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppri TWA: 260 mg/n			A: 200 ppm A: 266 mg/m <sup>3</sup>
07-30-1			KGV: 250 ppm	STEL: 400 ppn			EL: 250 ppm
			KGV: 350 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppn			
		v agiedailde	H*	H*	11	STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> Sk*	
		L	• •	•••			J.,

## Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Méthanol	-	-	-	7.0 mg/g Creatinine -	0.47 mmol/L (urine -
67-56-1				urine (Methanol) - at	Methanol end of
				the end of the work	shift)
				shift	15 mg/L (urine -
					Methanol end of
					shift)
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Méthanol	-	=	15 mg/L - urine	15 mg/L - urine	15 mg/L (urine -
67-56-1			(Methanol) - end of	(Methanol) - end of	Methanol end of
			shift	shift	shift)
				15 mg/L - urine	15 mg/L (urine -
				(Methanol) - for	Methanol for
				long-term	long-term
				exposures: at the	exposures: at the
				end of the shift after	end of the shift after

EGHS / EN Page 7/16

		T		several shift	s several shifts)
Nama ahimimus	I I a m a mi a	lula is als	Italia		
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS		Italie AIDII
Méthanol	30 mg/L (urine - Methanol			-	15 mg/L - urine
67-56-1	end of shift)	(Methanol) - end of shift			(Methanol) - end of shift
	940 µmol/L (urine -				
	Methanol end of shift)				
Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Rou	umanie	Slovaquie
Méthanol	-	-	6 mg/L - ur	ine (Methanol)	30 mg/L (urine - Methanol
67-56-1			- end	d of shift	end of exposure or work
					shift)
					30 mg/L (urine - Methanol
					after all work shifts)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	S	uisse	Royaume-Uni
Méthanol	15 mg/L - urine	15 mg/L (urine - Methanol	30 mg/L (ui	rine - Methanol	-
67-56-1	(Methanol) - at the end of	end of shift)	end of sh	nift, and after	
	the work shift; for	•	severa	l shifts (for	
	long-term exposure: at the		long-term	exposures))	
	end of the work shift after		_	ol/L (urine -	
	several consecutive			nd of shift, and	
	workdays			eral shifts (for	
				exposures))	

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de

protection chimique.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après

toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent à semi-transparent

EGHS / EN Page 8/16

**Couleur** Variable

OdeurAucune information disponible.Seuil olfactifAucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point / intervalle d'ébullitionAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Inflammabilité (solide, gaz)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Limites d'inflammabilité dans l'airAucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité
Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité 423.89 °C

Température de décomposition Aucun(e) connu(e) pH Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Aucune)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Masse volumique apparenteAucune donnée disponibleDensité de liquideAucune donnée disponibleDensité de vapeurAucune donnée disponibleAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

**Densité de vapeur** Aucune donnée disponible Au **Caractéristiques des particules** 

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

## 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

EGHS / EN Page 9/16

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies

respiratoires. Nocif par inhalation.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité. Peut provoquer des lésions

oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut

provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons.

Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 1,000.00 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 3,000.00 mg/kg ETAmél (inhalation-gaz) 7,000.00 ppm

EGHS / EN Page 10/16

ETAmél 5.010 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

DL50 par voie oraleAucune information disponibleDL50, voie cutanéeAucune information disponibleCL50 par inhalationAucune information disponibleCL50 par inhalationAucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aldéhyde formique	= 100 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg (Rat)	< 463 ppm (Rat) 4 h
Méthanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg ( Rabbit )	= 22500 ppm (Rat) 8 h

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves

brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves

lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Muta. 2

Cancérogénicité

cancérogènes.

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

Nom chimique	Union européenne
Aldéhyde formique	Carc. 1B

**Toxicité pour la reproduction**Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après

les données disponibles pour les composants.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée**Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

EGHS / EN Page 11/16

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Aldéhyde formique	-	LC50: 22.6 - 25.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1510µg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =41mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: 0.032 - 0.226mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 100 - 136mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 23.2 - 29.7mg/L (96h, Pimephales promelas)	<u>-</u>	LC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 11.3 - 18mg/L (48h, Daphnia magna)
Méthanol	-	LC50: =28200mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 19500 - 20700mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 18 - 20mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13500 - 17600mg/L (96h, Lepomis macrochirus)		-

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Aldéhyde formique	0.35
Méthanol	-0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aldéhyde formique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Méthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

### RID

Page 13/16

Date de révision 20-juin-2023

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

maladico protocolomiones (11 400 e, 1 tanto)		
Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Aldéhyde formique	RG 43	-
50-00-0		
Méthanol	RG 84	-
67-56-1		

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

#### Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Aldéhyde formique	Present	-	-

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

### Polluants organiques persistants

Sans objet

EGHS / EN Page 14/16

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Aldéhyde formique - 50-00-0	5	50
Méthanol - 67-56-1	500	5000

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Aldéhyde formique - 50-00-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire Type de produits 22 : Fluides utilisés pour l'embaumement et la taxidermie

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	

EGHS / EN Page 15/16

Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 20-juin-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / EN Page 16/16